

Emetteur : *FBC* N° panneau : *PAD 176*
Affiché le : *29/11/24* Retiré le : *28/1/25*
Annexés : Non [] O [] Voir accueil
Affiché n° ATM

Département d'Eure et Loir
Canton de Chartres-1

COMMUNE DE JOUY
4 Place de l'Eglise
28300 JOUY
Tél : 02 37 18 05 85
Fax : 02 37 18 05 94



Catégorie : **Culture et sport**
Nombre de pages : *1 / 1*
Paraphe

ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE DE JOUY

Terrain d'honneur et annexes impraticables

Le Maire de la Commune de JOUY,

- Vu la réglementation en vigueur,

ARRETE

ART 1 - En raison des intempéries, le terrain d'honneur et l'annexe de football sont déclarés impraticables.

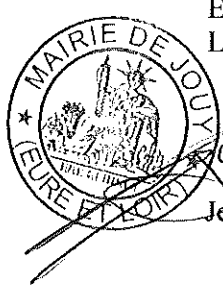
ART 2 - Les entrainements et les matches sur le terrain d'honneur ainsi que sur l'annexe sont interdits du vendredi 29 novembre 2024 inclus au dimanche 1^{er} décembre 2024 inclus.

Ampliation adressée au :

JOUY, le 29/11/2024

- District d'Eure et Loir.

Pour le Maire de JOUY
Et par délégation,
L'adjoint,



Jean SEIGNEURY

Certifié exécutoire compte tenu de :
-la notification le : **29 NOV 2024**
-et de l'affichage le :